

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</p>
<p>Séance du :</p> <p>21 JUIN 2021</p>	
<p>COMPTE RENDU SUCCINCT</p>	

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 21 juin à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 15 juin 2021, à la salle polyvalente intercommunale située Espace de la Prade – Rue Saint Antoine à Saint-Génis-des-Fontaines - 66740, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Guy VINOT, Christian GRAU, Christine POUS-LAIR, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Gilles GLIN, Christian NAUTE, Martine JUSTO, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Didier CHOPLIN, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Lydie FOURC donne procuration à Philippe RIUS, Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine PARRA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Anne MAURAN donne procuration à Guy VINOT, Violaine MARIANNE (excusée) donne procuration à Christian GRAU, Guy LLOBET (excusé) donne procuration à Christine POUS-LAIR, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Fabrice WATTIER, Roland CASTANIER donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, José BELTRA donne procuration à Grégory MARTY, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Étaient absents :

Antoine CASANOVAS, Marie-Clémentine HERRE, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ (excusée), Marcel DESCOSY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER.

Secrétaire de séance : Nathalie REGOND PLANAS.

Nombre de membres présents : 31

Nombre de procurations : 13

À l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021,

PREND ACTE des décisions prises par le Président,

FIXE la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) aux personnes handicapées, et autorise le président de la Communauté de communes à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de cette commission,

APPROUVE la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain » à passer entre les communes de Banyuls-sur-Mer, Port-Vendres, Elne et la CC ACVI d'une part, l'Etat et la Région Occitanie d'autre part, et autorise le président à signer ladite convention,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'étude technique à passer avec l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID) relative à l'actualisation des données de l'évolution du trait de côte sur la côte sableuse catalane, moyennant une aide financière de la CCACVI d'un montant de 3 860,78-€ HT (trois mille huit-cent-soixante euros et soixante-dix-huit centimes hors taxes),

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention à passer avec l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) agissant pour le compte du Centre de Formation et de Recherche sur les Environnements Méditerranéens (CEFREM) afin de mener un projet de recherche et développement partagés, moyennant une aide financière de la CCACVI d'un montant de 10 775.99-€ HT (dix mille sept-cent-soixante-quinze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes hors taxes),

APPROUVE le renouvellement de la convention à passer avec le Centre Educatif Renforcé (C.E.R) « Bleu Marine », basé à Port-Vendres, dont l'objet est d'initier au métier de paysagiste les mineurs confiés au C.E.R., dans le cadre de l'atelier externalisé « Débroussaillage – aménagement des espaces »,

APPROUVE la convention de partenariat à passer avec l'association Le Grain pour l'opération de coopération décentralisée - projet de promotion de l'assainissement dans les établissements scolaires des villages ruraux de la commune de Ouahigouya située au Burkina Faso qui prendra effet au 01 septembre 2021 et ce, pour une durée de 3 ans,

APPROUVE, dans le cadre du partenariat avec l'association Le Grain, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500,00-€ (mille cinq cents euros),

AUTORISE le président à actualiser les conventions passées entre la CCACVI et ses communes membres fixant les conditions techniques et financières du contrôle réglementaire qui doit être effectué sur les bouches et poteaux d'incendie,

APPROUVE la convention à passer avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ayant pour objet de définir les termes et conditions permettant aux responsables habilités de la communauté de communes d'avoir accès au Quotient Familial des allocataires inscrits aux activités des Accueils de loisirs de la CCACVI,

APPROUVE le renouvellement de la convention à passer avec la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales pour la pratique de la natation scolaire au sein de la piscine intercommunale AlberAquatic, pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2021,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs à effet du 1^{er} juillet 2021 afin de traduire les orientations de la Collectivité en matière d'avancement de grade, prévoir le remplacement d'agents faisant valoir leurs droits à la retraite et faire face à l'évolution des besoins en compétences des agents de la Régie des Eaux,

AUTORISE le Président à signer avec l'État et le Département des Pyrénées-Orientales un « Contrat Territoire Lecture » ayant pour objet de mettre en place des actions culturelles en direction des publics éloignés de la culture, pour une durée de trois ans portant sur la période 2021-2024,

APPROUVE l'avenant n°1 au bail de location à passer avec M. Luc POUGET qui prévoit un renouvellement du bail du garage jouxtant la maison de santé de Cerbère et ce, jusqu'au 31 juillet 2024 pour un loyer mensuel HT de 85,00-€ (quatre-vingt-cinq euros),

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 2 000.00-€ (deux mille euros) au profit de l'entreprise « Le Paradis des Bulles » représentée par M. Simon BRIOT, située sur la commune de Port-Vendres, afin de soutenir son entreprise de plongée sous-marine éco-responsable dans le cadre du dispositif Leader d'aide à la création et au développement d'entreprise – Axe 1 des Fonds Leader,

AUTORISE la cession à la SAS Nin's Parc représentée par M. Geoffrey TOURILLE du lot 7 situé sur la ZAE de Saint-Genis-des-Fontaines, pour un montant de 64 364,30-€ HT (soixante-quatre mille trois-cent soixante-quatre euros et trente centimes hors-taxes) soit 75 425,35-€ TTC [soixante-quinze mille quatre-cent vingt-cinq euros et trente-cinq centimes toutes-taxes comprises),

ADOpte une motion de soutien en faveur d'une famille mongole installée à Banyuls-sur-Mer et menacée d'expulsion, dans le cadre de ses démarches de régularisation de leur maintien sur le territoire,

À la majorité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

Par 36 voix POUR, 2 voix CONTRE (Christine POUS-LAIR, Guy LLOBET) et 6 ABSTENTIONS (Annie PEZIN, Nicolas GARCIA, Fabrice WATTIER, Anne-Lise MIRAILLES, Sylvaine CANDILLE, Roland CASTANIER) :

DECIDE de modifier le recueil de l'intérêt communautaire ainsi qu'il suit :

- En matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales, sont déclarées d'intérêt communautaire « la valorisation de la production vitivinicole locale afin de mieux la différencier des concurrents et de mieux redynamiser le marché, l'amélioration de la connaissance des produits locaux par les acteurs du territoire et le soutien à la professionnalisation des acteurs en charge de la promotion des productions locales » ;
- En matière de voirie d'intérêt communautaire, sont déclarées d'intérêt communautaire « l'élaboration d'un schéma directeur cyclable et sa mise en œuvre opérationnelle matérialisée par l'aménagement de voies douces structurantes »,

Par 40 voix POUR, 2 voix CONTRE (Didier CHOPLIN et Gilles GLIN) et 2 ABSTENTIONS (Yvette PERIOT, Patrice AYBAR) :

EMET un avis défavorable sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) 2022–2027 tel que soumis à la consultation,

Par 31 voix POUR, 10 voix CONTRE (Christian NIFOSI, Sylvie VILA, Guy ESCLOPE, Yvette PERIOT, Patrice AYBAR, Annie PEZIN, Nicolas GARCIA, Sylvaine CANDILLE, Roland CASTANIER, Georges GUARDIA) et 3 ABSTENTIONS (Fabrice WATTIER, Anne-Lise MIRAILLES, Maria CABRERA) :

APPROUVE la mise en œuvre du dispositif DATAMATRIX mis en place dans le cadre du partenariat noué par la Direction Générale des Finances Publiques avec le réseau des buralistes afin de proposer aux usagers une offre de paiement de proximité sur des horaires élargis.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 23 Juin 2021.

Le Président

Antoine PARRA